



**COURRIER
DES LECTEURS**

NYON

N'oubliez pas votre disque à Colovray!



ARCHIVES LA CÔTE

Vendredi 9 mai, le soleil tente une percée à travers les nuages. Avec une amie, nous décidons d'aller pour la première fois de la saison à la piscine. 15h25, nous prenons nos garçons à la sortie de l'école et en route, ravis de retrouver notre belle piscine. Nous arrivons, c'est le paradis: seul un groupe d'ados et quelques personnes âgées sont là. Après deux heures, nous repartons, toujours ravis. Et là, stupeur, une amende de 40 francs sur la voiture pour défaut de disque! Le personnel impuissant ne peut rien pour nous, ils s'efforcent de prévenir leurs clients en apposant une affiche devant la caisse. Les yeux déjà dans le bleu de l'eau, nous n'avions rien remarqué. Retour sur le parking, pas de panneau à l'horizon. Nous allons à l'entrée du parking et là, effectivement, un discret dessin de disque sur le panneau. Certes nous aurions dû le voir mais la préoccupation en arrivant était de passer entre les blocs de béton et la barrière sans rien toucher.

Combien de Nyonnais vont ainsi être rackettés cette saison? La police ne pourrait-elle pas mettre une signalisation plus visible qui attire l'attention des baigneurs? Pour éviter que cette mésaventure arrive à d'autres, merci d'alerter vos lecteurs. Bonne baignade et bel été...

Isabelle Dupuis
(Nyon)

NYON

Mobilité, espaces publics et bonne gestion

La Municipalité de Nyon a entrepris un important programme de rénovation de l'espace public et en particulier des routes de la ville. Il s'agit, après des décennies pendant lesquelles peu d'investissements ont été consentis et où les routes n'ont été considérées que comme des espaces utilitaires pour les voitures, de les repenser pour les faire devenir des rues, c'est-à-dire des espaces de qualité partagés par l'ensemble des usagers. Ce programme ambitieux est indispensable pour la ville, puis-

que, outre l'amélioration de la qualité de vie des habitants bordant ces voiries, il vise à diminuer le trafic automobile, source de nuisances multiples (pollution de l'air, bruit, danger) au profit des déplacements des piétons, des cyclistes et des transports publics.

Ainsi, dans quelques mois, un réseau de bus cadencé «au quart d'heure» sillonnera la ville et à terme ce seront près de 40 km de pistes et bandes cyclables qui seront aménagés, des parkings-relais aux différentes entrées de la ville permettront de stationner les voitures de ceux qui viennent travailler en ville pour que l'accès à cette dernière soit réservé en priorité aux habitants et à ceux qui viennent y faire leurs courses.

C'est dans ce contexte que le Conseil communal de ce lundi devait se prononcer sur la reconstruction du pont de la Redoute et du chemin éponyme. Un maillon important du dispositif évoqué ci-dessus puisque reliant Prangins à Nyon et bientôt emprunté par une ligne de bus et par des dizaines d'écoliers se rendant à l'établissement scolaire de Marens où seront regroupés l'ensemble des élèves de 14 à 16 ans des deux communes.



ARCHIVES LA CÔTE

Les partis de droite, quasi unanimes pour l'occasion, s'y sont opposés, au mépris des décisions précédentes, puisqu'à deux reprises le Conseil avait voté des crédits d'étude pour cet objet, comme ils avaient soutenu le concept de mobilité urbaine dans lequel ce projet s'inscrit.

Au-delà du gâchis financier que cette décision représente (plus de 300 000 francs d'études perdues, des mois de travail des services communaux en sus, la participation des CFF et de la commune de Prangins (1,3 million qu'il faudra renégocier), elle démontre au besoin la difficulté de vaincre les résistances de toutes sortes, héritées d'un autre temps désormais révolu, où la ville était pensée d'abord pour les voitures.

Pour les Verts, Pierre Wahlen
Pour le PS, Gregory Durand
(Nyon)

NYON

Tout ou rien

Comme vous avez pu le lire dans ce journal, le Conseil communal de Nyon a refusé le projet de reconstruction du pont et de la route de

la Redoute. Lors de la séance, un compromis a été proposé par M. Colomb qui consistait à ne faire que le pont, rejetant ainsi les dépenses pour la route. La droite s'inquiétait, à juste titre, pour les finances de la Ville et pense que d'autres routes sont prioritaires. Si une partie du Conseil s'opposait aux deux parties du projet, une majorité était favorable à la seule rénovation du pont. Or, ce judicieux compromis a capoté car les tenants du «rien» et du «tout» se sont alliés pour refuser la proposition médiane. Pourquoi y a-t-il eu un tel blocage? Premièrement, lors des discussions, la Municipalité est revenue plusieurs fois à la charge en disant qu'il fallait absolument faire les deux parties du projet en même temps. C'était «tout» ou «rien». Les réticences techniques et financières n'entraient pas en compte aux yeux de l'Exécutif. Rien n'était critiquable dans ce projet et quant à l'état des finances communales... Cela ira mieux avec la future hausse d'impôt. Deuxièmement, la gauche, suivant la Municipalité, a également voté contre tout compromis, refusant ainsi de ne faire «que» le pont. C'était, là encore le «tout» ou le «rien». Ce fut, en

définitive, le «rien». Il est probable et souhaitable que la Municipalité revienne avec la solution d'une rénovation se limitant au pont, ce projet passera la rampe du Conseil sans difficulté.

Bernard Ueltschi
Vert libéral
(Nyon)

NYON

Sabotage

A la Ville de Nyon, ça ne tourne plus rond! D'abord, on supprime la trinquette à Tonton, puis le carrousel et quoi encore! La patinoire, c'était esthétique? Et le sable au milieu du marché aux puces, hygiénique?

A Nyon, la ville est à tout le monde. Elle fut animée par un Genevois (le petit train, les pédalos, les puces). Quand il fait beau, nous voulons aussi en profiter.

Quand arrêtera-t-on avec ces festivals? Encore Luna! Quels problèmes de circulation! De cela, on ne parle jamais, n'est-ce pas M. le Syndic?

Claire-Lise Brandstätter-Métral, Copétane,
née à Nyon en 1944

NYON

Qu'est-ce qu'un bon Suisse?



CÉLINE REUILLE

Pour ses 10 ans, l'Association de L'Interculturelle de Nyon propose à la population, sur la place du Château, une exposition d'affiches qui s'intitule: «L'Etranger à l'affiche». Merci au journal «La Côte» pour son excellent article sur le sujet. En effet, si cette exposition peut choquer, elle est surtout là pour nous faire réfléchir sur plusieurs plans. D'une part, notre relation d'habitants suisses face à la population étrangère. Mais aussi l'évolution du graphisme des affiches, leur expression politique, leur impact sur les personnes qui les regardent.

C'est quoi être «Suisse»? Doit-on pour être un bon suisse favoriser le repli de notre culture? Manger tous de la fondue? Doit-on être pour l'ouverture sociale et économique de notre pays? Doit-on renoncer aux droits humains? Doit-on refuser la main-d'œuvre étrangère qui participe à notre prospérité? Ce sont les différentes réponses, vos différentes réponses à ces questions qui font l'intérêt d'une telle exposition!

Nous n'avons pas, comme à l'Expo de 1964, un stand «Pinocchio» et la question «Peut-on être un bon Suisse et un objecteur de conscience?» La question posée ici serait plutôt «Pour être un bon Suisse, doit-on avoir une conscience?»

Pierre-Alain Gerber,
(Nyon)

STADE NYONNAIS

Une attitude peu élégante

Au nom du «peu» de supporters du Stade Nyonnais, je félicite le club pour avoir faussé le championnat de 2^e ligue. Lors du match contre Genolier-Begnins du 13 mai, le Stade Nyonnais a aligné plus ou moins la première équipe. Bravo pour avoir laissé les jeunes à la maison et privé (peut-être) le FC GB d'une éventuelle promotion.

Le règlement ne permet plus d'aligner des joueurs d'une ligue supérieure pour les trois derniers matches du championnat. Pully (l'équipe qui joue la deuxième place avec GB) n'a donc rien à craindre pour le dernier match le 7 juin à 19 heures.

Il ne faut pas s'étonner si les gradins de Colovray restent encore plus vides dans le futur. Ce n'est pas la manière pour se faire des fans dans la région.

Jean-Pierre Staub,
(Crans-près-Céligny)

CHENILLES

Il faut faire respecter la loi

A mon retour de vacances, j'ai été interpellé – mais pas surpris du tout – par le contenu de votre article du 7 avril 2014 qui démontre combien le municipal des Espaces verts, M. Dupertuis, et son chef de service Monsieur Rubattel, ont fait peu de cas de la réclamation de Lucien Michel sur leur manque d'empressement à faire respecter la loi du 7 décembre 2005 sur la destruction des nids de chenilles processionnaires. Ma première intervention au Conseil communal, une motion tournée en postulat, date de 2007. On m'avait répondu que d'appliquer une telle loi serait trop onéreux! En 2012, j'avais relevé au Conseil communal, après l'article paru dans «La Côte» du 3 mai, que l'attitude du chef de service des Espaces verts n'était pas ce que nous pouvions nous attendre de lui puisqu'il indiquait, cité par cet article, que les Nyonnais devaient, en fait, se substituer à ses services pour entreprendre un travail de dépistage des nids nyonnais, sur les domaines privés et publics, et de l'en informer.

Cité dans l'article du 7 avril 2014, M. Rubattel prétend que certains propriétaires «préfèrent» être amendés (d'après la loi jusqu'à 1000 francs) plutôt que de payer 2000 francs pour un enlèvement par l'utilisation d'un camion nacelle. Depuis quand le paiement d'une amende dispense-t-il de respecter la loi? Et ceci d'autant plus qu'elle indique que «l'accès aux fonds privés... pour l'enlèvement et la destruction



ARCHIVES AUDREY PIQUET

des nids... doit être assuré». Plusieurs communes vaudoises utilisent ces camions nacelles pour effectuer ce travail qui ne met pas en danger les ouvriers, le danger étant une autre raison invoquée par M. Rubattel de ne pas appliquer cette loi.

Un fait aggravant du refus total des Espaces verts de prendre au sérieux cette menace des chenilles processionnaires est que le parc derrière la gare a été planté par eux d'en tout cas dix pins, un futur bouillon de culture, en fait, de chenilles processionnaires, dans un lieu qui sera visité par un public fort nombreux. Les Espaces verts ont aussi passé comme chat sur braise sur le postulat des Verts de fin 2013, qui désirait un débat sur la conception de cet espace et suggérait, en tout cas, une plantation d'arbres d'essence locale. Cette plantation de

pins, sous cape, est une sérieuse entorse au principe démocratique.

J'espère que la sonnette d'alarme tirée par M. Michel soit vraiment prise au sérieux.

Jean Bischofberger
Conseiller communal
hors parti
(Nyon)

ECOPOP

Ouvrons les yeux

Les Verts de La Côte suggèrent (02/05/14) un aspect presque fasciste dans la politique d'Eco-pop. Peu connaisseur de «cet obscur groupuscule», je ne fais donc aucun commentaire sur ces allusions. Pourtant, à propos de la croissance démographique...

Deux éléments – intimement liés – sont généralement impliqués dans la dégradation environnementale: la surproduction et la surconsommation. Un troisième est largement négligé: la sur-reproduction.

J'ai cité dans une lettre précédente certaines statistiques démographiques. Ici, je ferai référence à deux pays: le Yémen et le Kenya, pour montrer que la démographie, combinée avec des autres facteurs, crée une situation potentiellement ingérable. Le Yémen, victime de pluies moins régulières à cause du changement climatique, dépend de nappes phréatiques en voie d'épuisement. Le khat (un narcotique) est la culture la plus lucrative. Il est aussi très exigeant en eau. Ce manque d'eau nourrit des conflits tribaux, qui empêchent des mesures contre cette pénurie. La situation est exacerbée par l'augmentation démographique (1960: 6 mios; 2010: 24 mios; 2050: 61 mios auxquels s'ajoutent actuellement 240 000 réfugiés, principalement somaliens).

Le Kenya est un pays en plein essor économique: entre 1975 et 2006, le revenu par habitant a augmenté de 300%, richesse certainement inégalement distribuée. La population y a augmenté (1960: 8 mios; 2010: 40 mios; 2050: 96 mios). 40% des habitants ont moins de 15 ans, facteur déstabilisant. On ne doit pas oublier non plus les centaines de milliers de réfugiés de la Somalie, elle-même victime d'une démographie galopante. Ajouter des différences tribales et religieuses au manque d'eau, à la déforestation, à l'érosion et à la perte de biodiversité laisse envisager un avenir instable. S'il y a une lueur d'espoir, c'est dans le travail des gens comme Wangari Maathai (Prix Nobel en 2004, morte en 2011), militante pour l'environnement et les droits de la femme.

Souvent, nous critiquons les «neinsager» qui nient les conséquences néfastes de notre mode de vie. Mais on ne devrait pas fermer les yeux sur les problèmes posés par la démographie. Apparemment, les Verts de La Côte, sur ce sujet, veulent enterrer leur tête dans le sable. Bof! En ce moment, ils ont même de la peine à trouver la page...

Anthony Lambe
(Nyon)